

[Etudiant](#)
[Bourse](#)
[Nautisme](#)
[Golf](#)
[Tvmag](#)
[Scope](#)
[Voyage](#)
[Enchères](#)
[Vin](#)
[Eveve](#)
[Sport24](#)
[Météo consult](#)
[Le particulier](#)
[Cadremploi](#)
[La chaine météo](#)
[Keljob](#)
[Kelformation](#)
[Explorimmo](#)
[Propriétés de France](#)
[Ticketac](#)
[Vodeo](#)
[Cplussur](#)
<>

LE FLASH ACTU

La Russie annonce un cessez-le-feu à Homs

Il escroque Pôle Emploi depuis la prison

SOCIÉTÉ | Publié le 15/02/2013 à 19:05



Les kits frauduleux contenaient de faux contrats de travail et de fausses fiches de paie. *Crédits photo : JEFF PACHOUD/AFP*

En vendant des kits frauduleux à ses anciens codétenus, un prisonnier nantais a réussi à gruger 170 000 euros à Pôle Emploi.

En vendant des kits frauduleux à ses anciens codétenus, un prisonnier nantais a réussi à gruger 170 000 euros à Pôle Emploi.

Ils sont sept. Six anciens détenus, plus un prisonnier, qui risque fort de le rester. Grâce à de faux kits parfaitement fabriqués, ils ont réussi à toucher frauduleusement 170 000 euros auprès de Pôle Emploi. L'affaire est passée devant le tribunal correctionnel de Nantes hier.

C'est une partie de billard à trois bandes qui a été mise à jour. Une personne se procurait d'abord des imprimés de Pôle Emploi, qu'elle réussissait à transmettre à un contact en prison. Le prisonnier utilisait ensuite les ordinateurs du centre de détention pour fabriquer de faux documents administratifs. Au contact des détenus, il faisait alors la promotion de ces faux kits Pôle Emploi, exigeant qu'on lui reverse une partie des allocations fraudées. Ces bulletins de paie et lettres de licenciement bidons ont permis aux fraudeurs, tous anciens détenus, d'obtenir plusieurs milliers d'euros chacun. L'un d'eux a ainsi perçu 40 000 euros

sans avoir travaillé.

Une affaire ubuesque

Pour éviter de telles malversations, Pôle Emploi s'appuie généralement sur le recoupement de plusieurs dossiers. Il s'agit de comparer les «attestations employeurs», récapitulant les périodes travaillées, avec les «déclarations uniques d'embauches» envoyées aux URSSAF par l'entreprise. Mais ici, tout est passé entre les mailles du filet. «C'est ubuesque, résume Valérie Hoingne, déléguée régionale SNU chez Pôle emploi. Ici, les fraudeurs sont peut-être allés jusqu'à payer les URSSAF quelques-temps en espérant extorquer davantage d'argent après».

Au tribunal correctionnel de Nantes, l'affaire frappe d'autant plus que mercredi, **un chômeur s'est immolé par le feu** devant une agence Pôle Emploi de la ville, pour protester contre la fin du versement de ses droits. Le procureur, Yan Richard, n'a pas manqué de rappeler le drame au début de son réquisitoire. «Des gens commettent des actes irréparables faute de sous pour se nourrir. Je ne trouve pas ça drôle du tout de prendre indûment près de 200 000 euros à Pôle Emploi», a-t-il déclaré **selon Ouest-France**. De lourdes peines, allant jusqu'à trois ans ferme, ont été requises.

Avant qu'elles ne soient réunies en un seul organisme, l'ANPE et les Assedic faisaient déjà les frais de fraudes similaires. Poursuivi en 2011, un comptable parisien à la retraite fournissait, contre rémunération, de faux contrats de travail et de fausses fiches de paie. Il trouvait ses clients parmi ses connaissances ou par l'intermédiaire de sociétés véreuses. Avec plus de 150 faux allocataires, le préjudice dépassait les deux millions d'euros. Cette fois, c'est Pôle Emploi qui avait levé le lièvre.

En 2011, 15% des 3800 fraudes décelées étaient le fait d'emplois fictifs et de fausses attestations d'employeurs.



Charles-Henry Groult

journaliste

3 abonnés

Suivre

Journaliste. Sur Twitter : @chgroutl

Ses derniers articles